

SERVICE D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE MÉDICAUX

DIRECTION CONTRÔLE

(M/F/X)

Raison d'être de la fonction

En tant que médecin-inspecteur, vous collaborez dans une équipe multidisciplinaire à l'exécution de nos missions phares, à savoir informer, évaluer et contrôler :

- informer les dispensateurs de soins sur l'application correcte de la réglementation relative à l'assurance soins de santé et indemnités (ASSI), notamment pour prévenir les erreurs administratives et infractions;
- évaluer la pratique professionnelle d'un groupe de dispensateurs de soins en analysant l'utilisation des prestations de santé ;
- contrôler si les prestations et les prescriptions de médicaments sont réalisées correctement et sont conformes aux règles fixées dans la réglementation ASSI.

L'objectif du SECM est de générer un impact sur la facturation des prestations et les prescriptions. L'origine des enquêtes peut provenir de signalements externes ou de sa propre initiative basée sur des analyses de risques.

Mission et responsabilités

Vous vérifiez la pratique professionnelle d'un prestataire individuel ou d'un groupe de prestataires de soins sur la base de leurs facturations ou de leurs prescriptions de prestations de soins. La direction Contrôle dispose d'équipes multidisciplinaires avec des inspecteurs sociaux et du personnel administratif dans les différentes provinces.

Vous exécutez ces contrôles sur la base des compétences suivantes :

- Vision d'ensemble
- Capacité d'analyse :
 - données
 - contexte
 - vision d'ensemble du problème
- Application de l'EBM
- Capacité de synthèse
- Coordination d'une équipe de projet
- Travail d'équipe

- Collaboration avec d'autres services
- Analyse et synthèse des éléments collectés lors d'une analyse de terrain (rapport)
- Présentation des résultats

Concrètement, vous réaliserez les activités suivantes :

- Demander des données de facturation via la cellule data ou auprès des organismes assureurs (OA).
- Analyse des données de facturation (jusqu'au niveau OA, établissement de soins, prestataire de soins ou assurés, etc.) et de la littérature, avec préparation d'hypothèses.
- Analyse sur le terrain - Mesures d'enquête :
 - Demander des documents (p. ex. prescriptions, protocoles, documents du dossier médical).
 - Audition/interview du ou des prestataires de soins/assurés
- Mesures temporaires :
 - Mise en conformité
 - Monitoring (en cas de surconsommation)
 - Suspension du paiement via le système tiers-payant (art. 77sexies)
- Actions pouvant conclure un dossier :
 - Information - sensibilisation
 - Avertissement
 - Procès-verbal de constat sans ou avec procédure SECM
- Actions à la suite d'un dossier:
 - Mesure de l'impact
 - Proposition d'un indicateur pour l'exploration de données
 - Proposition de modification de la nomenclature
- Participation en tant que représentant du SECM dans les organes de concertation de l'INAMI

Plus d'informations sur ces fonctions ?

Dr. Christine Lys - Médecin-inspecteur général
 Direction Contrôle
 Tél: 02/739 71 20
 E-mail: christine.lys@riziv-inami.fgov.be